

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du Conseil Municipal du Vendredi 16 Mars 2018 à 20 h 00**

L'an deux mil dix-huit, le seize Mars à vingt heures, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LAMBLIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2017.

**Etaient présents** : Christian LAMBLIN, P. BROUMAULT, Jacques BEAUMONT, Danielle DAISER, Ghislain JONNART, Patrick HAGARD, Henri de COSSE BRISSAC, S. GUETIENNE, B. BOSCO

**Pouvoirs** : F. ROUET pour C. LAMBLIN  
F. AUGUSTIN pour P. HAGARD  
H. PIKE pour D. DAISER  
A. BOVELLO pour J. BEAUMONT

**Absents excusés** : P. WACH

**Absents** : S. CARRAUD

**Secrétaire de séance** : B. BOSCO

**Monsieur le Maire,**

Informe l'assemblée sur le déroulement du recensement effectué en janvier et février dernier, d'où il ressort que la population de la Commune n'a pas variée depuis 5 ans.

**Le Conseil Municipal,**

Sous la présidence de Monsieur Danielle DAISER vote le Compte Administratif 2017 de la commune :

- Déficit d'investissement : 148 330.34 euros
- Excédent de fonctionnement : 1 078 479.09 euros

**Le Conseil Municipal,**

Sous la présidence de Monsieur le Maire vote le Compte de Gestion de la Commune pour 2017 établi par le receveur municipal.

**Le Conseil Municipal,**

Souhaite obtenir l'aide la plus importante possible de l'Etat en 2018 pour les accès PMR de la mairie soit 33 335.00 € sur une dépense prévisionnelle de 133 340.00€ HT.

**Le Conseil Municipal,**

Décide de maintenir le taux des 4 taxes locales au niveau des années précédentes, soit :

- |       |        |       |        |
|-------|--------|-------|--------|
| - TH  | 17.72% | - FB  | 9.62%  |
| - FNB | 39.47% | - CFE | 14.88% |

**Le Conseil Municipal,**

Vote à l'unanimité de ses membres le budget 2018 de la Commune :

- Dépenses et recettes d'investissement : 1 119 330.34 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 742 278.40 €

Total du budget 2018 : 2 861 608.74 €

**Le Conseil Municipal,**

Donne son accord pour que la Commune donne mandat au SE60 pour effectuer les demandes d'achat de l'électricité auprès des organismes les moins disants.

**Le conseil municipal,**

Approuve le principe de l'octroi d'un fond de concours municipal via la CCAC de 38 160 € pour financer le THD.

Approuve les termes de la convention entre la Commune et la CCAC pour le financement du THD.

**Le conseil municipal,**

Donne son accord pour fixer à compter du mois d'avril prochain le montant du loyer du 12 rue du Val à 600 €.

Par ailleurs, les conseillers chargent Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires en liaison avec la perception afin de recouvrer au plus vite les loyers impayés par les locataires de la Commune.

**Le conseil municipal,**

Charge monsieur le Maire de signer avec le receveur municipal la convention portant sur le recouvrement des produits locaux.

**Le conseil municipal,**

N'émet aucune remarque à la lecture du rapport d'activité 2016 du SE60.

**Monsieur le Maire,**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour les armoires SRO du THD.

**Monsieur le Maire,**

Fait le point sur la participation des enfants de Mortefontaine à Scoubidou.

**Le conseil municipal,**

Prend bonne note de la décision des riverains de l'impasse de la Ramée de remettre celle-ci à la Commune.

**Le conseil municipal,**

Débat sur le projet de la cantine scolaire au sein de l'école publique. Outre le coût de l'installation, le véritable problème rencontré est celui de trouver les personnes susceptibles d'accepter de travailler 3h par jour d'école pour faire fonctionner cette cantine.

**Le conseil municipal.**

Ne voit pas d'objection à ce que la Commune emprunte, pour différents travaux sur la Commune y compris la rénovation de la mairie, la somme de 300 000 € au meilleur taux du marché.

Pour extrait certifié conforme le 20 mars 2018

Le Maire,

Christian LAMBLIN